

REUNION
2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 décembre 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 2 décembre 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 2 décembre 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

3 RESSOURCES :

Programme d'actions lié au SAGE VILAINE et Politique de Bassin 2015 – approbation et demande de subventions pour la partie bretonne du Bassin

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE arrive dans la phase finale de son approbation. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le bassin. Pour certaines de ces actions, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine est amenée à intervenir soit au titre de la coordination de bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs. Ces subventions pour 2015 seront reprises dans une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur une durée de trois ans (2015-2017).

Suite à l'approbation le 23 octobre 2014 par le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine du projet de programme 2015, le projet définitif présenté confirme le montant global validé et y rajoute les reports des crédits votés en 2014 et non exécutés.

Pour l'année 2015, le montant total du programme est donc de 1 076 k€. Le montant des subventions est de 840 k€. La part restant à la charge de l'IAV est de 236 k€ (dont 35 k€ de report de 2014). Le programme correspond aux deux tiers à des actions en régie, et à un tiers à des prestations extérieures.

En 2013, le programme d'action s'élevait à 1 363 k€ et 407 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2014, le programme d'action s'élevait à 1 275 k€ et 304 k€ restaient à la charge de l'IAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **adopte le programme d'actions liées au SAGE VILAINE et Politique de Bassin 2015 tel que proposé en annexe ;**
- **sollicite l'ensemble des financeurs mentionnés et les subventions correspondantes ;**
- **autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**

Pour Extrait Conforme
LE PRÉSIDENT


Jean-François GUERIN

Programme 2015

		2015															
thématique	n°	action	Total 2015	Région Bretagne SAGE		Région Bretagne GIZC		AELB		CG 22		Pays de la Loire		Europe		IAV	
				Taux	Aide			Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Participat
IAV - Coordination	1	Secrétariat de la CLE- Animation du SAGE	326 326 €	11,04%	36 042 €			70% (1)	185 676 €	2,25%	7 342 €	forfait	32 000 €			20%	65 265 €
	2	Animation du réseau des techniciens rivières (ASTER)	54 499 €	33%	18 135 €			50 % (2)	25 464 €							20%	10 900 €
	3	Evaluation de la qualité des inventaires de zones humides	19 781 €	30%	5 934 €			50%	9 890 €							20%	3 956 €
	4	Réalisation du tableau de bord du nouveau SAGE	49 322 €	30%	14 797 €			50%	24 661 €							20%	9 864 €
	5	Outil d'assistance des enjeux du Sage à l'échelle des territoires	20 528 €	30%	6 158 €			50%	10 264 €							20%	4 106 €
	6	Accompagnement des techniciens de bassin versant (journées techniques d'échanges)	5 000 €	30%	1 500 €			50%	2 500 €							20%	1 000 €
	7	Elaboration et diffusion de document de sensibilisation sur le nouveau Sage	10 000 €	30%	3 000 €			50%	5 000 €							20%	2 000 €
Sous - Total			485 456 €		85 567 €	0 €		263 455 €		7 342 €		32 000 €	0 €			97 091 €	
IAV - Appréhenseur local	9	Suivi de la valeur agro-écologique des prairies en zones humides	8 000 €	50%	4 000 €							30%	2 400 €			20%	1 600 €
	10	Sulvis natura 2000 sur l'Isac	10 000 €									80%	8 000 €			20%	2 000 €
	11	Disposition 10 du Sage : gestion des niveaux d'eau sur les marais Vilaine aval	17 359 €	30%	5 208 €			50%	8 680 €							20%	3 472 €
	12	Suivi de la morphologie des masses d'eau côtières (envasement)	27 569 €	50%	13 785 €											50%	13 785 €
	13	Lutte contre les impacts liés à l'envasement	19 925 €	50%	9 962 €											50%	9 962 €
	14	Elaboration d'un schéma de gestion durable de la navigation de plaisance dans le bassin de navigation « Baie de Vilaine -Vilaine maritime »	70 217 €			56%	39 321 €	24%	16 852 €							20%	14 043 €
	15	Communication sur le littoral	8 000 €			56%	4 480 €	24%	1 920 €							20%	1 600 €
	16	Mesure de la qualité bactériologique en estuaire	2 000 €	30%	600 €			50%	1 000 €							20%	400 €
	17	Inventaire des cours d'eau	131 992 €	30%	39 598 €			50%	65 996 €							20%	26 398 €
	18	Suivi scientifique des migrations de poissons au barrage d'Arzal	37 155 €	30%	11 147 €			50%	18 578 €							20%	7 431 €
	19	Gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine et en Bretagne	59 641 €	30%	17 892 €			50%	29 821 €							20%	11 928 €
20	Etude migration d'avalaison anguille argentée - Fonctionnement	57 468 €	30%	17 241 €			50%	28 734 €							20%	11 494 €	
Sous - Total			449 327 €		119 432 €	43 801 €		171 580 €	0 €			10 400 €	0 €			104 114 €	
Total			934 782 €		204 999 €	43 801 €		435 035 €	7 342 €			42 400 €	0 €			201 205 €	

(1) Les modalités de l'Agence de l'eau pour 2014 pour le financement de la cellule d'animation du SAGE prévoit au maximum 4 ETP de chargés de mission et 1 ETP pour le secrétariat. Le coût plafond par ETP est de 70 000 €. A cela s'ajoute des forfaits pour le fonctionnement de 20 000 € (12 000 € + 8 000 € fonctionnement de la CLE) pour le premier ETP chargé de mission puis 10 000 € pour les autres et le secrétariat. Le taux de subvention est de 70 %.

(2) Modalité Agence de l'eau pour cellule ASTER : 50 % d'aide pour un coût plafond de 60 000 € de charges salariales + 12 000 € de forfait de frais de fonctionnement sur un poste milieux aquatiques

Report programmation 2014

22	Publication du SAGE	40 000 €	30%	12 000 €			50%	20 000 €							20%	8 000 €
13	Révision du dossier loi sur l'eau	22 000 €	50%	11 000 €											50%	11 000 €
17	Inventaires cours d'eau	80 000 €	30%	24 000 €			50%	40 000 €							20%	16 000 €